

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2014, A 20H00
EN LA SALLE COMMUNALE DU CAFE DE LA GARE**

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 108 citoyennes et citoyens

Suite à la présentation de l'état actuel et de l'avenir des bâtiments communaux, M. Daniel Tercier ouvre cette assemblée des budgets à 20h22.

Comme il est de tradition, les débats devront être emprunts de sérénité et de respect mutuel tant du côté des autorités que du côté des intervenants et des citoyens. Deux micros sont à disposition. M. Daniel Tercier prie les participants d'en faire usage pour que les questions ou les interventions soient bien comprises de toute l'assemblée.

Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Le nouveau système d'enregistrement implique l'obligation d'utiliser les micros.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle No 47 du 21 novembre 2014, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. La question étant posée sur la présence éventuelle de personnes n'étant pas citoyennes de Vuadens, il est constaté que toutes les personnes présentes sont habilitées à se prononcer à cette assemblée, à l'exception de M. Jean Godel, représentant de la presse, et de M. Gilles Werhli, Directeur de notre Foyer.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- Table 1,
- et Conseil : M. Dominique Rouiller, Chemin de la Moilleta 35
- Table 2 : Mme Françoise Maag, Route du Briez 193
- Table 3 : M. Martial Sudan, Route Principale 342
- Table 4 : Mme Colette Thomas, Chemin de la Grangette 14
- Table 5 : M. Christophe Catillaz, Route des Colombettes 65
- Table 6 : M. Dominique Ropraz, Chemin du Maupas 21

Les scrutateurs sont priés de compter les participants de leur table, d'en inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2014
2. Budgets 2015 du Foyer Saint-Vincent
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - Sécurité et mobilier de maison
 - 2.3 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements du Foyer St-Vincent
3. Budgets 2015 de la Commune
 - 3.1. Budget de fonctionnement
 - 3.2. Budget des investissements
 - a) Achat de tableaux interactifs pour les écoles
 - b) Trottoir "Pont du Diron-Rue de la Chapelle"
 - c) Remplacement du véhicule utilitaire de la voirie

du 4 décembre 2013

- d) Rénovation du réseau d'eau "Les Terreaux – Les Marais"
 - e) Réfection de la toiture du chalet de Croson
 - f) Construction d'un nouveau local de voirie
- 3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements de la Commune
4. Modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation
 5. Planification financière 2014 - 2018
 6. Divers

Ces tractanda ne suscitent aucune remarque.

Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2014.- Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal. Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par l'assemblée communale par main levée à l'unanimité.

Tractandum 2.- Budget 2015 du Foyer St-Vincent.-

2.1 Budget de fonctionnement.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative, qui s'exprime comme suit :

Avant de vous parler du budget de fonctionnement, j'aimerais vous présenter notre nouveau directeur.

Comme vous le savez, Madame Sandra Menoud a fait part de son souhait d'orienter sa carrière dans une autre région que la Gruyère et s'est tournée vers Farvagny pour reprendre la direction du home du Gibloux. Elle a assuré la conduite du Foyer durant 5 ans et nous la remercions. Pour la remplacer, une annonce a été insérée dans la presse et 41 réponses de personnes s'intéressant à ce poste ont été obtenues. Après plusieurs séances, la Commission de gestion a porté son choix sur une personne qui avait déjà un œil sur le Foyer, il y a cinq ans.

Riche en expérience de son parcours effectué dans le canton de Genève, il a interpellé la Commission administrative parmi les 8 ou 9 candidats retenus pour un entretien. Il s'agit de M. Gilles Wehrli qui a déjà pris ses fonctions en septembre. A la satisfaction de tous, il a tout de suite pris en mains le bien-être des résidents. Vous en aurez la preuve tout à l'heure.

Le budget 2015 du Foyer St-Vincent a été établi sur la base de 365 jours d'exploitation et 40 lits médicalisés. Il a été tenu compte d'un taux d'occupation de 98 %.

A partir de l'an prochain, l'accent sera mis sur la formation du personnel des soins afin de rester au niveau des compétences exigées par la qualité des soins que peuvent exiger les résidents. Un retard a été pris à ce niveau, particulièrement avec les mutations intervenues.

Pour 2015, des charges sont prévues pour Fr. 5'077'000.--, soit une augmentation de Fr. 42'700.--.

Le poste "salaire et charges sociales" se monte à Fr. 4'324'000.--. L'augmentation avoisine les Fr. 46'000.-- ou 1.06 %. Selon les mesures d'économie de l'Etat mises en place l'année dernière, une augmentation n'est prévue qu'à partir de juin 2015.

Formation

Pour le perfectionnement du personnel et par la dotation du personnel, les services de l'Etat subventionnent 5% de la masse salariale. Ainsi, Fr. 11'000.-- supplémentaires seront consacré

du 4 décembre 2013

pour le personnel. Des discussions avec le Service public de l'emploi vont permettre d'offrir deux formations d'infirmière-assistante supplémentaires.

Alimentation et boissons Fr. 200'000.--
Aucun changement de politique culinaire pour 2015.

Ménage Fr. 19'000.--
Les frais sont en diminution grâce à une meilleure utilisation des produits.

Bureau et administration Fr. 64'400.--
L'augmentation dans ce groupe de comptes correspond à l'établissement de nouveaux contrats de travail - frais juridiques - et à l'augmentation d'un poste de travail dans l'administration due aux circonstances.

Du côté des produits, des recettes sont prévues pour Fr. 5'067'000.--.

Quelques comptes significatifs sont présentés, soit :

Taxe et prestations Fr. 4'769'000.--
Il s'agit du regroupement des comptes "Taxes et locations des logements des résidents", "Produits de prestations médicales" et "Autres produits" (cuisine). Les recettes ont été évaluées sur la base des évaluations RAI, système qui tient compte du degré de dépendance des pensionnaires. Comme toutes les années, ces recettes couvrent les charges au niveau des soins. En 2015, les tarifs resteront les mêmes que cette année.

Cafétéria Fr. 50'000.--
Le poste "cafétéria" est en augmentation. Il tient compte, d'une part, des repas préparés pour l'accueil extra-scolaire et, d'autre part, du service traiteur de la cuisine et de l'augmentation des recettes avec l'accueil des familles.

Les frais financiers sont calculés par la CODEMS (Commission de District pour les EMS) présidée par M. le Préfet, et changeront dès 2015. Au lieu de tenir compte de la taxation de l'ECAB du foyer et des taux d'intérêt des hypothèques en 1^{er} rang de la BCF (comme c'était le cas jusqu'à maintenant), pour 2015, ils seront calculés sur les investissements consentis en immobilier. Fait nouveau : les investissements mobiliers entrent également dans le calcul, mais à certaines conditions. C'est dès lors important de procéder régulièrement à des investissements. Le district de la Sarine procède aussi selon ce calcul. Une notion d'amortissement du matériel est introduite dans le calcul. L'année de référence est 2013. Ainsi, nos possibilités de facturation passeront de Fr. 19.25 à Fr. 16.05 par jour. Du fait que la commune paie ces frais au foyer pour les résidents domiciliés dans la commune, ces montants demeurent dans le ménage général de la collectivité communale. Mais, tout compte fait, il manquera quand même Fr. 50'000.--.

Le résultat net de ce budget présente un excédent de charges de Fr. 9'511.-- qui sera prélevé sur la fortune de Fr. 208'000.—, chiffre au 31 décembre 2013.

Le budget de fonctionnement 2015 du Foyer St-Vincent se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 5'067'593.62
Total des charges	<u>Fr. 5'077'105.48</u>
Perte	Fr. 9'511.86

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

du 4 décembre 2013

Au nom de la Commission financière, M. Patrick Genoud fait part du rapport suivant :
 "Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement du Foyer St-Vincent. Il présente un excédent de charges de Fr. 9'511.86. Il s'agit d'un budget équilibré, élaboré de façon réaliste. Nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter ce budget".

Patrick Genoud et Vincent Genoud, Commission financière.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant ce budget de fonctionnement du Foyer St-Vincent. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée se poursuit par :

2.2 Budget des investissements.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Sécurité et mobilier de maison

L'autorisation d'exploiter du Foyer arrive à échéance à la fin de l'année 2015. La prolongation de cette dernière ne sera obtenue qu'à condition que certaines exigences soient remplies.

Ces exigences sont :

- que toutes les chambres des résidents soient équipées d'un lit électrique. Ce n'est pas le cas actuellement; il en manque 7 et trois autres lits ont des moteurs qui ne fonctionnent plus;
- les matelas doivent répondre à des normes de qualité et prendre en compte la prévention d'escarres;
- des barrières de sécurité doivent être installées devant tous les escaliers descendants du Foyer;
- Actuellement, le Foyer St-Vincent ne travaille pas en réseau informatique. Les sauvegardes sont manuelles et les employés n'ont pas assez de postes de travail pour entrer les diagnostics en rapport avec l'évaluation du patient. Ces rapports doivent être entrés régulièrement pour le remboursement des frais liés aux soins par l'Etat et les assurances;
- les médicaments doivent être distribués de façon sécurisée (fermeture des semainiers à clef);
- places de travail adaptées pour les infirmiers (local fermé pour la confidentialité des échanges avec le personnel devient nécessaire).

Les autres raisons sont destinées au confort des résidents (priorité pour la direction et le personnel du Foyer)

- Changement de la literie qui date de plusieurs années, passage au système nordique pour tous les résidents.

Une liste des principaux besoins est présentée :

- Matelas, duvets housses	Fr. 43'800.--
- Lits	Fr. 38'800.--
- Barrières	Fr. 18'600.--
- Réseau informatique, matériel et logiciels	Fr. 24'000.--
- Bureau et agencement	Fr. 10'200.--
- Matériel de soins, chariots pour médicaments et pansements	Fr. 15'350.--
- Matériel de buanderie	Fr. 21'300.--
- Vidoir	<u>Fr. 20'000.--</u>
- Total	Fr.191'272.-- arrondi à Fr. 200'000.--

du 4 décembre 2013

Investissement demandé :	Fr.	200'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	200'000.--
Intérêts 2 %	Fr.	4'000.--
Amortissement sur 6 ans ou 15%	Fr.	30'000.--
Total de charges annuelles	Fr.	34'000.--

dont Fr. 18'100.-- proviendraient de l'augmentation des frais financiers. Sur la base de ces chiffres, seuls Fr. 15'900.-- seraient à la charge du compte d'exploitation. Ne sont pas chiffrés les gains engendrés par toutes ces améliorations.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Rapport de la Commission financière par M. Patrick Genoud :
 "Budget des investissements du Foyer St-Vincent - sécurité et mobilier de maison pour Fr. 200'000.-- : le préavis de la Commission financière est favorable.

Merci pour ce rapport et ouverture de la discussion sur cet investissement pour le Foyer. La parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. L'assemblée approuve le budget des investissements 2015 du Foyer St-Vincent par main levée à l'unanimité.

2.3 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements 2015 du Foyer St-Vincent.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Comme dit tout à l'heure, le budget de fonctionnement 2015 présente des dépenses pour Fr. 5'077'105.48 et des recettes pour Fr. 5'067'593.62, soit un excédent de charges de Fr. 9'511.86.

Le total des dépenses d'investissements est de Fr. 200'000.--. L'excédent total des dépenses des budgets de fonctionnement et des investissements 2015 du Foyer St-Vincent se monte à Fr. 209'511.86.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant ces budgets de fonctionnement et des investissements et demande si d'autres explications doivent être fournies.

La parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. L'assemblée approuve les budgets de fonctionnement et des investissements 2015 du Foyer St-Vincent par main levée à l'unanimité.

Tractandum 3.- Budgets 2015 de la Commune.-

3.1. Budget de fonctionnement.- M. Daniel Tercier donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz.

Le total des dépenses se monte à Fr. 9'717'914.45

Les recettes à Fr. 9'564'349.50

Le résultat de fonctionnement pour 2015 sera un excédent de charges de Fr. 153'564.95 qui représente 1.9 % du total des dépenses. La limite légale se situe à 5 %.

Projeté à l'écran, le tableau des charges liées compare l'historique du budget depuis 2009 :

La progression entre 2014 et 2015 est d'environ Fr. 54'000.--. Cela représente Fr. 3'815'000.-- ou 46% des dépenses effectives. Depuis 2009, les dépenses liées augmentent quand même de Fr. 815'000.--.

du 4 décembre 2013

Administration

Dépenses : Fr. 1'717'000.--
 Recettes : Fr. 1'135'000.--

- Salaires Fr. 806'798.--

En valeur effective, et par rapport au budget 2014, l'augmentation brute est de Fr. 20'578.--, ce qui correspond à la collaboration que le remplaçant de M. Noll (qui va prendre sa retraite) effectuera durant le 1^{er} trimestre. Vous avez certainement vu l'annonce parue dans la Gruyère du 6 novembre 2014.

- Traitement du Conseil Fr. 96'500.--

Cela comprend le traitement du Conseil, les jetons de présences et les déplacements.

Ordre public

Dépenses : Fr. 211'537.--
 Recettes : Fr. 57'000.--

- Frais de tutelles Fr. 99'884.--

C'est la deuxième année que le Service des curatelles-Secteur Rive Gauche Sionge fonctionne dans ses bureaux de Vaulruz. Selon les normes, il faut compter 2.4 équivalents plein temps pour les curateurs et une secrétaire-comptable pour 160 dossiers.

Actuellement, ce service fonctionne avec 2 curateurs et 1.5 secrétaire. Le total des charges se monte à Fr. 524'200.-- pour 7 communes. Avec cette structure, il reste une marge d'environ 50 dossiers à recevoir. Ce qui permettrait de diminuer les coûts. De plus, une commune souhaite rejoindre le service existant.

Pour Vuadens, la dépense est de Fr. 46.-- par habitant.

- Police du feu Fr. 10'000.--

Il s'agit d'un montant arbitraire, sans attribution particulière.

Enseignement et formation

Dépenses : Fr. 2'874'000.--
 Recettes : Fr. 221'000.--

Pour illustrer ce dicastère, un graphique est projeté à l'écran sur la fréquentation de l'école des 8 dernières années. Un petit saut apparaît à l'introduction de la deuxième année de l'école enfantine. Depuis 2010, la situation reste relativement stable.

Ces données sont utilisées pour dimensionner les bâtiments abritant tous ces élèves comme présenté tout à l'heure.

- Participation au CO Fr. 618'000.--

Le référendum financier sur la construction du C.O. de Riaz a été accepté le week-end dernier. La conséquence fera passer la participation de notre commune aux environs du million de francs, soit une augmentation de Fr. 350'000.--

- Ecole enfantine / Loisirs

Voici le détail de ce compte :

A la disposition de l'enseignant, Fr. 26.-- par élève sont consacrés pour les loisirs. Pour la piscine, le patinage et le ski, Fr. 106.-- par élève. Pour la course d'école, Fr. 413.-- par classe.

du 4 décembre 2013

- *Accueil extrascolaire* Fr. 119'477.--

L'écart de couverture des charges par rapport aux recettes passe de 76 % à 68 % (réorganisation des horaires du personnel). Pour 2015, les prévisions sont de 2'736 repas à servir et 1'656 enfants qui restent pour leurs devoirs. Il y en a encore 648 qui sont pris en charge jusqu'à 18h00. Ces chiffres sont naturellement le total annuel. En réalité, 65 enfants sont encadrés.

Culte, Culture et Loisirs

Dépenses : Fr. 246'000.--

Recettes : Fr. 8'800.--

- *Dons aux sociétés à but culturel* Fr. 16'300.--

- *Dons aux sociétés sportives* Fr. 71'455.--

Santé

Dépenses : Fr. 530'000.--

Recettes : Fr. 18'000.--

- *Participation aux coûts résiduels des soins* Fr. 1'058.--

Il s'agit là d'une nouvelle loi fédérale sur le régime de financement des soins. Dans le cadre de la législation cantonale d'exécution, le choix a été fait, pour les organisations de soins et d'aide à domicile mandatées et les infirmiers indépendants, de ne pas faire supporter aux patients les coûts résiduels.

- *Participation aux frais financiers des homes* Fr. 83'000.--

Le calcul de la participation de notre commune aux frais financiers est basé sur le nombre actuel de résidents de la commune, soit 14 résidents de Vuadens.

La CODEMS, Commission des Etablissements Médico-sociaux de la Gruyère, a calculé le montant des frais financiers journaliers pour le Foyer à Fr. 16.--. Néanmoins, la façon de calculer a changé. Il est possible maintenant de prendre en compte les investissements, comme indiqué tout à l'heure.

Affaires sociales Fr. 1'162'000.--

Réseau Santé et Social de la Gruyère Fr. 482'081.--

Il s'agit de la participation de notre commune au Réseau Santé, qui gère cinq services, soit :

- l'hôpital de Riaz
- le service d'aide et de soins à domicile
- les indemnités forfaitaires
- le service social
- les ambulances du sud fribourgeois

Transports et Communications

Dépenses : Fr. 784'000.--

Recettes : Fr. 30'000.--

- *Entretien des routes et éclairage* Fr. 89'700.--

Dans ce compte ressort la proposition d'assainissement de l'éclairage public du Groupe E prévu pour Fr. 27'000.-- et l'entretien courant des points lumineux. Fr. 10'000.-- sont consacrés aux

du 4 décembre 2013

marquages et à la signalisation. Le renouvellement de la peinture des passages à piétons va coûter Fr. 12'500.--. Le solde de Fr. 30'000.-- sera consacré à diverses réparations.

- *Chemins de fer fédéraux* Fr. 25'800.--

Vu le franc succès que rencontrent les deux abonnements à disposition, la commune reconduit ce service pour 2015.

Protection et aménagement de l'environnement

Dépenses : Fr. 1'000'000.--

Recettes : Fr. 848'000.--

- *Approvisionnement en eau* Fr. 345'000.--

Taux de couverture propre : 100 % pour un taux légal aussi de 100 %. Sans le versement à la réserve de Fr. 86'900.--, le taux de couverture atteindrait 133.67 %.

- *Entretien et rénovation des installations* Fr. 91'820.--

La modernisation du réseau d'eau se poursuit pour autant qu'aucune rupture de conduite ne se produise. Ainsi, avec ce montant, le Conseil communal a prévu Fr. 48'000.-- pour l'entretien des conduites, Fr. 15'000.-- pour le changement des vannes et Fr. 15'000.-- pour le plan des infrastructures de l'eau potable. La vente d'eau reste inchangée à Fr. 225'000.--.

- *Protection des eaux* Fr. 272'000.--

Sans l'attribution aux provisions de Fr. 36'795.--, le taux de couverture se monterait à 115 %.

- *Frais d'amortissement des installations*

de la STEP

Fr. 72'880.--

La part communale sur l'amortissement des installations en fonction se monte à Fr. 44'230.--. Il s'agit de la somme des amortissements des 3 phases successives.

Les travaux d'agrandissement sont dans leur phase médiane. Pour ceux-ci, un acompte de Fr. 28'650.-- est d'ores et déjà versé pour l'amortissement de l'investissement, soit un total de Fr. 500'000.-- pour toutes les communes.

- *Autorisations de construire* Fr. 3'750.--

Les prévisions de constructions pour 2015 sont de 2 villas et 15 demandes de permis de minime importance. Les services de l'Etat auront facturés 40 permis qui sont récupérés aussi dans ce compte.

Economie

Dépenses : Fr. 131'000.--

Recettes : Fr. 47'000.--

- *Entretien des routes forestières* Fr. 15'392.--

Dans ce compte, sont prévus Fr. 6'700.-- pour des travaux d'entretien, Fr. 4'000.-- pour le sentier des sorcières, Fr. 3'792.-- pour la construction d'aménagements en bois dans la forêt du Devin et Fr. 700.-- pour la piste des raquettes des Colombettes.

- *Triage forestier Sionge* Fr. 41'889.--

Finances et impôts

Dépenses : Fr. 1'058'000.--

Recettes : Fr. 7'195'000.--

du 4 décembre 2013

- *Pertes sur débiteurs* Fr. 60'000.--

Compte tenu de la provision déjà constituée de Fr. 490'000.-- au 31 décembre 2013 et de la provision de 2014 de Fr. 60'000.--, le Conseil a décidé de l'augmenter du même montant, soit Fr. 60'000.-- pour 2015. Le taux de couverture "Ducroire" au 31 décembre 2013 est de 24.6 % des débiteurs.

- *Impôts sur le revenu* Fr. 4'505'000.--

Pour 2015, il est constaté une augmentation de Fr. 375'000.--. Elle provient de la calculation du Service des contributions qui part des impôts 2012, augmentés de 1.8 % pour 2013, de 3.2 % pour 2014 et 2.8 % pour 2015. Le Conseil communal tient encore compte des habitants établis en 2013 et 2014 soit environ Fr. 220'000.--. Pour rester prudent, il n'est pris en compte qu'une partie de ces plus-values.

- *Impôts sur le bénéfice des sociétés* Fr. 240'000.--

Le même calcul s'applique à cet impôt, soit des taux de 6.4 %, 6 %, et 1.8 %.

De nouveau, le Conseil communal tient compte des nouveaux arrivants. Il s'agit d'une plus-value de Fr. 90'000.--.

- *Intérêts des dettes à court terme* Fr. 200'000.--

Pour 2015, la répercussion des derniers investissements réalisés ne grève que légèrement le budget. Selon la planification financière, les années à venir seront plus marquées.

Immeubles

Dépenses : Fr. 321'000.--

Recettes : Fr. 137'000.--

Pour ses immeubles, outre l'entretien courant et les dépenses récurrentes, la commune a prévu, en 2015, les travaux suivants :

- Parchets communaux, aux Portes d'Enbas : un remblayage est prévu;

- Pour le Manoir, le remplacement des fenêtres est prévu pour Fr. 46'000.--.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Au nom de la Commission financière, M. Patrick Genoud rapporte ce qui suit :

"Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement de la commune de Vuadens.

Il présente un excédent de charges de Fr. 153'564.95, soit 1.9 % du total des dépenses. La limite légale pour une augmentation de l'impôt communal est de 5 %.

Le budget 2015 se présente de manière réaliste. Pour les prochains exercices, un budget équilibré sera toujours plus difficile à établir.

Nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter ce budget".

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion.

Aucune question ou observation n'étant formulée sur ce budget de fonctionnement de la commune, il est passé au budget des investissements.

3.2. Budget des investissements.-

a) *Achat de tableaux interactifs pour les écoles*

M. Daniel Tercier donne la parole à Mme Alexandra Clerc

du 4 décembre 2013

Qu'est-ce qu'un tableau blanc interactif ou TBI en abrégé ? C'est une innovation technique ou l'on projette l'image de l'ordinateur sur un tableau blanc via un beamer. Le tableau devient tactile permettant de contrôler l'ordinateur en le touchant. La surface de projection peut également être utilisée comme un tableau noir courant sur lequel on écrit avec des stylos spécifiques.

L'installation de ces TBI permet un gain de temps et une dynamique de classe différente offrant de nouvelles possibilités d'enseignement. Cette technique permet l'accès à une quantité infinie de documents et d'activités pédagogiques.

Les moyens d'enseignement numériques se généralisant progressivement, les écoles se tournent dorénavant de plus en plus souvent vers des solutions interactives. En plus des fonctions de projections, celles-ci permettent d'afficher directement le contenu du bureau d'un ordinateur sur la surface de projection et d'interagir avec son contenu au moyen d'un stylet et/ou de la main.

En 2011, l'école de Vuadens a acheté un premier tableau interactif. A la rentrée 2013, en remplacement d'un tableau noir défectueux, il a été décidé de continuer sur cette lancée. Puis, lorsque de nouveaux aménagements ont été réalisés durant l'été, des TBI ont été installés dans deux salles supplémentaires, ce qui a permis d'équiper toutes les classes de 7/8H (anciennement 5-6P) avec le même matériel.

Afin de pouvoir créer des synergies au sein de l'établissement et au vu des retombées positives au niveau de l'enseignement suite à l'achat de ces premiers tableaux interactifs, il paraît judicieux que l'ensemble des classes primaires de l'école puissent bénéficier des mêmes moyens.

C'est pourquoi, le Conseil communal vous propose cet investissement.

Investissement demandé	Fr.	55'000.--
------------------------	-----	-----------

M. Daniel Tercier remercie Mme Alexandra Clerc et donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz qui présente le plan financier, soit :

Investissement	Fr.	55'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	55'000.--
Intérêts 2 %	Fr.	1'100.--
Amortissement sur 6 ans 1/3	Fr.	<u>8'250.--</u>
Total de charges annuelles	Fr.	9'350.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière

"Achat de tableaux interactifs pour les écoles pour Fr. 55'000.-- : le préavis de la Commission financière est favorable".

La discussion est ouverte concernant cet achat pour les écoles mais la parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. L'investissement pour l'achat de tableaux interactifs pour les écoles est approuvé par main levée à la majorité (2 oppositions).

b) Trottoir "Pont du Diron - Rue de la Chapelle"

La parole est donnée à M. Christophe Yenni

La création d'un trottoir longeant la route cantonale depuis le Pont du Diron jusqu'à la Rue de la Chapelle a été proposée plusieurs fois à l'assemblée communale sous diverses variantes qui ont été à chaque fois refusées.

du 4 décembre 2013

La circulation très importante sur ce tronçon ainsi que le sentiment d'insécurité des piétons n'ont pas laissé le Conseil communal indifférents.

Une nouvelle variante dans la continuité du trottoir existant a été mise à l'étude et est proposée ce soir.

C'est pourquoi, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter un investissement d'un montant de Fr. 550'000.-- pour la réalisation de cet objet.

M. Daniel Tercier remercie M. Christophe Yenni et donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz qui présente le plan financier, soit :

Investissement	Fr.	550'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	550'000.--
Intérêts 2 %	Fr.	11'000.--
Amortissement sur 25 ans	Fr.	<u>22'000.--</u>
Total de charges annuelles	Fr.	33'000.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière :

"Trottoir "Pont du Diron - Rue de la Chapelle" pour Fr. 550'000.-- : le préavis de la Commission financière est favorable".

La discussion est ouverte concernant cet investissement.

M. Jean-Noël Gobet :

Serait-il possible d'agrandir le plan projeté ?

Cet agrandissement n'étant pas réalisable, M. Daniel Tercier indique que le trottoir se trouve en rouge sur le plan projeté, le long de la route et montre l'emplacement du départ au Pont du Diron et son tracé jusqu'à la Rue de la Chapelle.

M. Laurent Verdon :

La Rue de la Chapelle correspond-elle bien à la route qui monte vers les Colombettes ?

M. Daniel Tercier répond par l'affirmative.

M. Laurent Verdon :

Le Diron se trouve-t-il bien près de l'ancienne laiterie du Maupas ?

Réponse à nouveau affirmative de M. Daniel Tercier.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. L'investissement pour le trottoir "Pont du Diron - Rue de la Chapelle" est accepté par main levée à l'unanimité.

c) *Remplacement du véhicule utilitaire de la voirie*

La parole est donnée à M. Christophe Yenni

Le véhicule tout-terrain de la voirie est utilisé quotidiennement par les employés du service. Datant de 2008 et étant fortement sollicité, il est temps de penser à son remplacement afin d'éviter de prochaines réparations onéreuses qui pourraient causer une immobilisation du véhicule, laquelle pourrait être pénalisante pour l'efficacité des employés de la voirie.

Par ailleurs, le moment de ce remplacement est également déterminé par le fait que la reprise du véhicule actuel est intéressante.

C'est pourquoi le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter un investissement de Fr. 50'000.-- pour le remplacement de ce véhicule.

M. Daniel Tercier remercie M. Christophe Yenni et donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz qui présente le plan financier, soit :

du 4 décembre 2013

Investissement	Fr.	50'000.--
Financement prévu par la reprise de l'ancien véhicule pour	Fr.	17'500.--
et un emprunt bancaire de	Fr.	32'500.--
Intérêts 2 %	Fr.	650.--
Amortissement sur 6 ans 1/3	Fr.	<u>4'875.--</u>
Total de charges annuelles	Fr.	5'525.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière :

"Remplacement du véhicule utilitaire de voirie pour Fr. 50'000.-- : le préavis de la Commission financière est favorable.

La discussion est ouverte concernant ce remplacement de véhicule.

M. René Ottoz

J'aimerais savoir dans quel garage cet achat va-t-il être fait, dans la commune ou à l'extérieur ?

M. Christophe Yenni

Différentes offres ont été demandées dans des garages de la région de Vuadens car, à Vuadens même, il n'y a plus beaucoup d'agences proposant des véhicules adaptés à cette utilisation.

M. René Ottoz

Je crois qu'en discutant avec un garage du coin, il pourrait très bien s'approvisionner de ce véhicule ailleurs et le vendre à la commune.

M. Christophe Yenni

L'avantage de prendre un véhicule dans une agence est motivé par le fait que les services sont maintenant inclus pendant plusieurs années ainsi que pour une question de garantie sur le véhicule.

M. René Ottoz

On a quand même plusieurs garages dans la région. Il faudrait quand même une fois travailler avec ces gens-là. Il y a peut-être d'autres véhicules de ce genre qui peuvent être employés sans s'arrêter sur une marque.

M. Laurent Verdon

J'aimerais savoir le type de véhicule qui va être acheté. S'agit-il d'un petit camion, d'une jeep ou autre chose ?

M. Daniel Tercier

Les explications fournies par M. Christophe Yenni indiquent que c'est le remplacement du véhicule actuel. On ne va pas acheter un camion pour remplacer une jeep qui rend service.

M. Laurent Verdon

Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux d'acheter pour la commune de Vuadens un petit camion de 45 km/h qui pourrait durer beaucoup plus longtemps et qu'on pourrait utiliser pour des charges lourdes, comme du goudron, gravier même le chasse-neige.

M. Christophe Yenni

La problématique pour ce genre de véhicule réside dans la catégorie des permis de conduire qui n'est pas la même. Les petits camions sont des véhicules qui font plus de 3.5 tonnes, donc le personnel de la voirie devraient être en possession d'un permis de la catégorie adéquate.

M. Laurent Verdon

Pour les véhicules limités à 45 km/h, je crois que le permis de voiture convient.

M. Daniel Tercier

Oui mais je vois mal les employés de la voirie se rendre à Bulle à 40 km/h pour acheter de 2 boulons; la Commune n'est pas un transport public pour se permettre ces choses-là.

M. Laurent Verdon

Est-ce que une étude a été faite pour un achat en leasing ?

du 4 décembre 2013

M. Paul-Henri Donzallaz

Les investigations n'ont pas été aussi loin pour l'instant. C'est effectivement une possibilité à étudier. Il existe des offres de leasing qui proposent zéro % d'intérêt. Cette option va être étudiée au moment de l'achat.

M. Michel Golliard

Je ne veux pas me désolidariser de la Commission financière, étant d'un avis favorable à l'achat de ce véhicule, mais au vu des éléments qui ont été émis lors de cette assemblée, c'est-à-dire une augmentation planifiée de Fr. 350'000.-- sur les charges qui émaneront du nouveau CO 3, on arrivera à des charges, si les produits n'augmentent pas et pour autant que les nouvelles charges interviennent l'année prochaine, à plus de Fr. 500'000.-- de charges pour la commune, ce qui représenterait 5.2 % de taux d'endettement et non pas les 1.15 % présentés ce soir et qui me réjouissent. Donc, pour cet élément-là, et étant donné qu'on a parlé de future fusion avec des communes, ou d'études, je m'interpelle sur le fait de changer ce véhicule maintenant. Cela influencera aussi la suite des différents éléments sur lesquels l'assemblée devra se prononcer ce soir, parce que j'estime maintenant qu'il y a beaucoup d'investissements qui vont apparaître et qui ont des charges qui vont certainement avoir une grosse influence sur le taux d'imposition futur.

M. Daniel Tercier

L'augmentation de Fr. 350'000.-- pour le CO de Riaz sera effectif en 2017-2018. Ce n'est donc pas l'année prochaine que ça va augmenter. Le début des travaux est prévu l'année prochaine mais la facture finale arrivera en 2018-2019.

M. Michel Golliard

Ce qui serait intéressant de savoir pour les citoyens, c'est effectivement quelle sera la diminution des charges dont la commune est sujette actuellement et qui ne seront plus existantes en 2016-2017. La planification financière, qui sera présentée plus tard et qui apparaît après les investissements, ne permet pas aux citoyens de se faire un avis (ou à quelle sauce on va être mangé si l'expression m'est permise). Donc, j'estime qu'on doit absolument réfléchir à quels types d'investissements on va faire pour la Commune prochainement. Et pour moi, je vous l'avoue, des tableaux interactifs pour l'école me semblent judicieux car il s'agit d'une nouvelle technologie et une nécessité pour les jeunes. Quant à un véhicule utilitaire, au risque de vous déplaire, je pense que la Commune a suffisamment de véhicules utilitaires pour aller chercher des boulons, plus vite qu'à 40 km/h à Bulle, et je doute qu'un nouveau véhicule utilitaire ne soit pas forcément une nécessité aujourd'hui.

M. Paul Henri Donzallaz

J'ai aussi des bonnes nouvelles qui ont été diffusées lors de la dernière assemblée du Réseau Santé et Social de la Gruyère. L'endettement ou la charge financière pour la dette de l'hôpital de Riaz sera complètement amortie en 2018, donc des charges en moins pour la Commune et une diminution générale d'intérêts environ Fr. 62'000.--. Dès lors, une certaine compensation va se produire mais, au regard de la progression financière, les dépenses sont effectivement un peu supérieures.

Mme Alexandra Clerc

Par rapport à ce montant de Fr. 350'000.-- pour le CO, il faut savoir que les frais de fonctionnement y sont inclus et que ce montant total est à compter à partir de 2018. Pour l'instant, l'investissement à lui seul projeté pour le CO devrait représenter une charge pour la Commune de l'ordre de Fr. 115'000.--. Dès l'entrée en service de ce CO en 2018, les frais de fonctionnement viendront s'ajouter tout en sachant que les effectifs des CO de Bulle et La Tour-de-Trême seront certainement revus à la baisse, d'où une diminution des frais de fonctionnement de ces deux établissements. Tous ces éléments ont été pris en compte mais il s'agit de projection.

M. Michel Golliard

Je faisais juste une hypothèse si demain, en 2015, la Commune devait payer Fr. 350'000.--. Je suis conscient que certaines charges vont disparaître, qu'il y a des produits supplémentaires, mais l'économie suisse ne va pas aller en s'améliorant. Certains durcissements se ressentent

du 4 décembre 2013

déjà au niveau des investissements dans l'industrie et je doute que la masse d'impôts va drastiquement augmenter pour Vuadens. Effectivement, je me pose la question, si les budgets continuent de la sorte, de savoir si en 2018, avec Fr. 350'000.-- ajoutés au sac à dos de la commune avec les pierres qu'il y a déjà dedans, le cap pourra être maintenu avec ce taux d'imposition.

M. Christophe Yenni

J'aimerais juste ajouter deux choses : Si on attend 2018 pour changer la jeep, la période ne tombera pas mieux du fait justement des répercussions du 3^{ème} CO. D'autre part, en attendant une hypothétique fusion des communes, il faut continuer de pouvoir travailler dans des conditions optimales, donc avec des outils pour exécuter ces travaux.

M. Daniel Tercier

Il ne faut pas oublier non plus que le véhicule de voirie a quand même un potentiel de reprise estimé à environ Fr. 17'000.--.

M. Claude Thürler

Ce qu'a relevé mon collègue, M. Michel Golliard, n'est pas foncièrement uniquement par rapport au véhicule utilitaire de la voirie mais, bien entendu, par rapport aux charges qui seront liées à la commune, il faut cumuler tous les investissements et toutes les nouvelles charges qui seront là. Il faut rendre aussi attentive l'assemblée communale qu'en votant ces investissements, en même temps, elle vote les charges qui sont liées à ceux-ci et, au vu des différents projets, le message de mon collègue était très clairement vers une augmentation dangereuse du taux vers 5 % et donc une augmentation probable de l'impôt sans nouveaux revenus.

M. Daniel Tercier

La Commission financière donne des préavis positifs et les membres donnent ensuite une version légèrement différente. Je trouve cela pas très sportif de leur part. Les chiffres sont certainement justes. Le Conseil communal est conscient qu'on va vers des années difficiles mais je trouve le procédé pas très sympathique.

M. Claude Thürler

On prend le message mais je tiens à préciser que j'ai fait cette intervention en mon nom personnel et non pas au nom de la Commission financière.

M. Daniel Tercier

Vous êtes quand même membres de la Commission financière et je pense que l'assemblée vous considère comme tels.

M. Claude Thürler

Est-ce que, en tant que membres de la Commission financière, on n'est donc pas considérés comme des citoyens ?

M. Paul-Henri Donzallaz

Le plan financier qui sera présenté tout à l'heure est positif pour les 3 prochaines années, mais il est négatif pour les deux années suivantes. Dans les projections faites, il est tenu compte des charges nouvelles attendues. Il est également tenu compte des Fr. 300'000.-- de charges supplémentaires pour le 3^{ème} CO, depuis 2016-2017-2018, ainsi que de Fr. 150'000.-- supplémentaires de dépenses pour la STEP. Par contre, les montants relatifs à la dette de l'hôpital ne seront plus à la charge des communes.

Mme Rita Telfser

J'aimerais juste faire une remarque. Vous laissez passer les deux votes précédents avant d'intervenir alors qu'il a été parlé de l'acceptation du CO de Riaz avant que commencent les votes. Je trouve que cela n'est pas normal.

M. Michel Golliard

C'est juste un souci par rapport à certains investissements. Je pense que le trottoir du Maupas (même que je n'y habite plus, ça fait 25 ans qu'on en parle, peut-être 48) est une nécessité pour des raisons de sécurité. D'autres objets ont été passés sur les 10 dernières années, comme certaines protections de voies de chemin de fer pour une maison. Donc, je pense que le trottoir du Maupas méritait de passer ce soir. Pour l'interaction pour les écoles, je me suis expliqué. Maintenant, j'é mets juste un souci. Ce n'est pas Fr 5'000.-- qui vont changer notre vie demain,

du 4 décembre 2013

pour ce véhicule. C'est juste pour certains investissements et pour que chacun soit bien conscient qu'il y aura un impact dans le futur. Et je ne savais pas le montant de Fr. 350'000.-- de charges liées qui ont été présentées pour le CO de Riaz. Donc, tout rapidement additionné, cela fait Fr. 520'000.-- de charges pour un budget de Fr. 9'700'000.--, soit 5.2 %. C'est tout ce que je voulais dire ce soir.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret est requis par un participant. Le taux de 20 % du nombre de participants n'étant pas atteint, le vote a lieu à main levée. L'investissement pour le remplacement du véhicule utilitaire de la voirie est accepté par 72 oui contre 18 non.

d) *Rénovation du réseau d'eau "Les Terreaux – Les Marais"*

La parole est donnée à M. Sébastien Meyer

Le vieillissement d'une conduite d'eau potable et sa dégradation progressive se manifestent au fil du temps par une diminution des performances hydrauliques du réseau, mais également par des ruptures qui entraînent différents types de dommage. Ces phénomènes ont été constatés sur le tronçon de conduite d'eau potable situé entre "Les Terreaux et Les Marais". Afin d'éviter de nouvelles réparations sur cette conduite, la Commune se doit de poursuivre la rénovation de son réseau d'eau et le Conseil propose de remplacer ce tronçon.

Investissement demandé Fr. 100'000.--

M. Daniel Tercier remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz qui présente le plan financier, soit :

La réserve présumée, après les investissements octroyés le 4 décembre 2013 est de Fr. 13'327.78.

C'est ainsi que cet investissement devra être financé par un emprunt bancaire

Investissement	Fr.	100'000.--
Emprunt bancaire	Fr.	100'000.--
Intérêts 2 %	Fr.	2'000.--
Amortissement sur 25 ans	Fr.	<u>4'000.--</u>
Total de charges annuelles	Fr.	6'000.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière :

"Rénovation du réseau d'eau "Les Terreaux-Les Marais" pour Fr. 100'000.-- : Le préavis de la Commission financière est favorable".

M. Patrick Genoud

Je veux juste profiter du micro pour rebondir par rapport à ce qui a été dit sur la position de la Commission financière.

La Commission financière se réunit pour étudier les budgets, les investissements qui sont présentés. La discussion est parfois assez vive au sein de celle-ci.

Rien n'empêche pendant l'assemblée que chacun, membre de la Commission financière, puisse prendre parole de manière individuelle sans l'assimiler à cette Commission

La discussion est ouverte concernant cet objet. Aucune remarque n'est formulée; l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé.

L'investissement pour la rénovation du réseau d'eau "Les Terreaux – Les Marais" est accepté par main levée à l'unanimité.

du 4 décembre 2013

e) *Réfection de la toiture du chalet de Croson*

La parole est donnée à Mme Antoinette Moret.

Ce chalet se situe à 6 km du village, sur les contreforts des Alpettes. Il est exploité en parallèle avec le chalet des Portes d'Enbas et sert d'écurie pour le bétail durant les périodes d'estivage.

De par sa situation, sa toiture est soumise à une humidité permanente et ne bénéficie que d'un ensoleillement restreint. En raison de ces éléments, cette toiture se trouve dans un état déplorable et une grande partie de sa charpente devra également être changée.

Un investissement de Fr. 100'000.— est demandé.

M. Daniel Tercier remercie Mme Antoinette Moret et donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz qui présente le plan financier, soit :

Investissement	Fr.	100'000.--
Le financement est prévu par un versement d'une subvention cantonale des améliorations foncières de		
	Fr.	27'000.--
Le solde sera financé par un emprunt bancaire de		
	Fr.	73'000.--
Intérêts	2 %	Fr. 1'460.--
Amortissement	1% (patrimoine financier)	Fr. 730.--
Total de charges annuelles	Fr.	2'190.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière :

"Réfection de la toiture du chalet de Croson pour Fr. 100'000.-- : Le préavis de la Commission financière est favorable. Toutefois, la Commission demande qu'une réflexion globale soit faite sur le bienfondé de la Commune de rester propriétaire d'autant d'alpages".

La discussion est ouverte.

M. Michael Thorin

J'aimerais savoir quel matériau sera utilisé pour la réfection de ce chalet. S'agirait-il plutôt d'un toit en tôles horribles comme on en voit sur certains alpages ou quelque chose qui entre dans le paysage, pour ce montant-là ?

Mme Antoinette Moret

La tôle n'est pas autorisée. Il est donc prévu de la petite Eternit grise, comme aux Portes d'Enbas, et qui se fond très bien dans le paysage.

M. Laurent Verdon

J'aimerais savoir la location annuelle de ce chalet, soit ce qu'il rapporte à la Commune.

Mme Antoinette Moret

Ce chalet est exploité, avec les Portes d'Enbas, pour une location de Fr. 6'600.-- par année.

M. Laurent Verdon

Cela signifie que le montant des Fr. 2'190.-- est couvert par cette location ?

Mme Antoinette Moret répond par l'affirmative

Aucune autre question n'est formulée. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis.

L'investissement pour la réfection de la toiture du chalet de Croson est accepté par main levée à la majorité (5 oppositions).

du 4 décembre 2013

f) *Construction d'un nouveau local de voirie*

La parole est donnée à M. Patrick Telfser

Le Conseil communal, dans le but de centraliser les activités de la voirie, propose la construction d'un nouveau bâtiment édilitaire. Aujourd'hui, ces activités sont réparties sur 3 sites :

- les anciennes écuries de la ferme du Foyer;
- la déchetterie
- l'édilité actuelle

La surface adjacente à la déchetterie, d'environ 2'200 m², déjà propriété de la Commune, permettrait l'implantation de ce bâtiment et le rapatriement des deux autres sites dans ces nouveaux locaux. La construction de ce bâtiment permettra de libérer le bâtiment édilitaire existant pour une affectation à usage scolaire. La sécurité dans la cour d'école sera améliorée par l'absence des véhicules de la voirie et des véhicules de livraison.

Un bâtiment, de 48 m x 25 m totalisant une surface exploitable de 1'200 m² environ et un volume de 9'600 m³, abritera le service de la voirie, le triage forestier du bassin de la Sionge et un dépôt de matériel.

La partie nord-ouest, près de la déchetterie, accueillera le service de la voirie et sera aménagée comme suit :

- A gauche, un dégagement de 10 mètres de large pour l'entretien des véhicules et autres travaux de réparations. Un bureau et un local de peinture seront également aménagés. Les 10 mètres suivants, à droite, sont destinés au stationnement des véhicules à usage édilitaire. Une solive supérieure en béton sera réalisée pour le stockage des marchandises. La manutention s'effectuera au moyen des chariots élévateurs existants.
- Une partie, au centre du bâtiment, côté sud-ouest, est dédiée à un usage en commun entre le triage forestier de la Sionge et la voirie. Cet espace sera aménagé avec des locaux sanitaires, WC, WC pour personnes à mobilité réduite et douches obligatoires, ainsi qu'un réfectoire. Un local sécurisé pour l'entreposage des carburants est également prévu. Au-dessus de cet espace, seront installés le bureau du garde-forestier, une salle de conférence et un local d'archives.
- A suivre et toujours sur le côté sud-ouest, sont prévus des garages. Cet espace sera réservé pour le stationnement des véhicules du triage (Menzi, tracteur pour le débardage et les jeeps).
- Le solde, côté nord-est, servira de dépôts en remplacement des écuries de la ferme du Foyer, avec également une solive pour l'entreposage des marchandises.

Au niveau technique, un chauffage à bois est prévu. Ceci dans l'objectif d'utiliser les branches entreposées par les concitoyens. L'emplacement des branches dans l'enceinte de la déchetterie sera couvert pour permettre le conditionnement avant incinération. Le chauffage et le silo seront installés en sous-sol, à proximité du couvert à bois.

En toiture, des panneaux solaires photovoltaïques sont à l'étude.

La majeure partie des surfaces extérieures seront goudronnées avec :

- des places de parc pour les collaborateurs,
- un avant-toit pour le stockage de matériel et un passage goudronné,
- une place de rebroussement pour la ligne Mobul, avec des modifications mineures dans le local de la déchetterie pour donner accès aux chauffeurs de bus aux WC (également obligatoire).

du 4 décembre 2013

Coût estimatif	Fr.	2'100'000.--
Subvention des services de la faune et de la forêt	Fr.	255'000.--
Provision aux comptes 2012	Fr.	340'000.--
Provision aux comptes 2013	Fr.	<u>350'000.--</u>
Solde	Fr.	1'155'000.--

Financement :

Emprunt bancaire 2%	Fr.	23'100.--
Amortissement 3%	Fr.	<u>34'650.--</u>
Charge annuelle	Fr.	57'750.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière :

"Construction d'un nouveau local de la voirie pour Fr. 2'100'000.-- : le préavis de la Commission financière est favorable. Toutefois, nous regrettons que l'assemblée communale ait été informée tardivement sur les différentes options pour l'avenir des bâtiments communaux.

En l'état, et selon l'avis de la Commission financière, les citoyens n'ont pas suffisamment de recul pour évaluer les différentes options choisies dont celles présentées pour le bâtiment de la voirie".

La discussion est ouverte concernant cet objet.

M. Michael Thorin

Qu'advierait-il de la ferme du Foyer ? Serait-elle éventuellement mise à disposition de certaines sociétés ?

M. Patrick Telfser

Il y a des discussions depuis plusieurs années sur la démolition de ce bâtiment dans le but de construire des appartements protégés à proximité du Foyer. Il se trouve que ce serait la situation idéale.

M. René Genoud

J'aimerais savoir si, pour la réalisation de ce futur bâtiment, la Commune va favoriser plutôt une façon bois. Etant une commune forestière, cela serait assez judicieux.

M. Patrick Telfser

Dans mes réflexions, effectivement, je voudrais aussi, personnellement mettre du bois dans cette construction, étant ébéniste de métier. Mais par obligation, il faudra une structure béton pour les parties contre le feu et pour les solives qui supporteront une charge assez importante.

Il y a également la réserve de la charpente récupérée lors du démontage de la halle Glasson.

M. Daniel Tercier précise qu'à l'entrée de la déchetterie se trouve un grand carré vert recouvert d'une bâche. Il s'agit de solives et de poutres pour prolonger le futur local de l'édilité.

M. René Ottoz

Est-ce que le bois de cette charpente n'est pas attaqué par des champignons ou autres ?

M. Daniel Tercier

On lui refera une peinture et elle sera de nouveau bonne.

M. René Ottoz

Tu peux ironiser sur mon commerce de peinture mais, depuis le temps que cette charpente est sous ces bâches, est-ce qu'elle est encore bonne ? Je ne vous raconte pas une connerie.

M. Daniel Tercier

Effectivement mais un contrôle sera effectué mais c'est un avantage si elle peut être utilisée.

M. Patrick Telfser

Ces éléments de bois ont été entreposés, couverts et protégés de manière correcte. Ils sont contrôlés par l'équipe de la voirie et, aujourd'hui, c'est en bon état.

du 4 décembre 2013

M. Michel Golliard

J'ai observé un bon projet, mais je suis interpellé par la place pour faire tourner le bus avec un local pour le chauffeur. Est-ce que cela signifie que le prolongement de Mobul a déjà été décidé et entériné jusqu'à ce local, ce qui voudrait dire que pour les citoyens qui habitent la partie "privilégiée" par un nouveau trottoir devront emprunter le trottoir pour aller jusqu'à l'arrêt de bus ou est-ce que c'est encore à l'étude de prolonger Mobul jusqu'à la route de la chapelle ?

M. Daniel Tercier

Dans les discussions de Mobul, il est prévu en 2016 d'envisager d'aller avec le bus jusqu'au Maupas et cette place de rebroussement est prévue avec un diamètre de 26 mètres afin qu'un bus articulé puisse tourner. Ce sera extrêmement difficile à la Rue de la Chapelle.

M. Michel Golliard

Difficile mais pas impossible. Dès lors, ma question subsidiaire est de savoir si Mobul va participer en partie à cet investissement, étant donné que cette place sera aménagée pour Mobul, ou est-ce que ça fera partie d'un package avec Mobul, comme prévu dans les différentes étapes où chaque commune faisant partie de Mobul allait participer en partie.

M. Daniel Tercier

Cette question n'est pas encore résolue et une réponse pourra être donnée à la prochaine assemblée communale. Des renseignements seront pris à cet effet auprès de Mobul.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret est requis par un participant. Le 20 % du nombre de participants n'étant pas atteint, le vote a lieu à main levée. La construction d'un nouveau local de voirie est acceptée à la majorité (84 oui et 10 non).

3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements de la Commune.-

M. Paul-Henri Donzallaz donne les explications suivantes :

Budget de fonctionnement

Dépenses	Fr.	9'717'914.45
Recettes	Fr.	<u>9'564'349.50</u>
Excédent des charges de fonctionnement	Fr.	153'564.95

Budget des investissements

Dépenses	Fr.	7'347'634.85
Recettes	Fr.	<u>299'550.00</u>
Excédent des charges des investissements	Fr.	7'048'084.85
Excédent total des charges de la commune	Fr.	7'201'649.80

Ce montant comprend les investissements votés lors d'assemblées antérieures et qui sont en cours de réalisation.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion sur ce vote final.

Aucune question ou remarque n'est formulée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas demandé. Les budgets de fonctionnement et des investissements 2015 de la Commune sont acceptés par main levée à l'unanimité.

Tractandum 4.- Modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation

Présentation par Mme Alexandra Clerc

Modification de l'art. 26 des statuts - Limite d'endettement

du 4 décembre 2013

En 2000, l'assemblée des délégués et les communes de la Gruyère ont approuvé les nouveaux statuts de l'Association. C'est ainsi que l'art. 26 a été modifié afin de couvrir les frais liés à la réalisation du CO de La Tour-de-Trême. La limite d'endettement a alors passé de 5 millions à 55 millions de francs.

Au 31 décembre 2013, la dette des communes de la Gruyère s'élevaient à 50 millions de francs, soit 32 millions pour la CO de La Tour-de-Trême et 18 millions pour les transformations du CO de Bulle.

La réalisation du nouveau CO de Riaz va initier une dépense brute totale de 81 millions de francs. Les subventions cantonales ont été calculées provisoirement à 13 millions de francs. La dette nette va donc s'élever à 68 millions de francs environ. C'est ainsi que la limite d'endettement doit être augmentée et fixée à 120 millions de francs dans les statuts.

Art. 26, limite d'endettement, teneur actuelle :

¹ Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement nette est fixée à 55 millions de francs ; sont concernés, la construction du CO de La Tour-de-Trême et les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation.

² L'endettement net, après approbation du décompte final, sera amorti conformément à la loi sur les communes.

³ Afin de préfinancer la part des subventions et des autres participations, l'Association peut contracter un emprunt en compte de construction dont la limite maximale est fixée à 21 millions de francs. Cet emprunt sera amorti au fur et à mesure du versement des subventions et des autres participations.

⁴ Pour les dépenses de fonctionnement, la limite maximale d'endettement générale est fixée à 5 millions de francs.

Art. 26, limite d'endettement, nouvelle teneur :

¹ Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement nette est fixée à 120 millions de francs. Sont concernées, la construction du CO de La Tour-de-Trême, les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation, ainsi que la construction du CO de Riaz.

² Pas de modifications

³ Pas de modifications

⁴ Pas de modifications

En date du 28 août 2014, l'assemblée des délégués des communes pour le cycle d'orientation a accepté cette modification des statuts sous réserve de sa ratification par les assemblées communales et le Conseil général de Bulle.

Le Conseil communal propose à l'assemblée de bien vouloir approuver cette modification de l'art. 26 des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation.

La discussion est ouverte concernant cette modification d'article.

M. Patrick Genoud

Cela fait 2 minutes que le sujet a été présenté. Dans la salle, personne n'est au courant, personne ne maîtrise ces chiffres, certainement, et on demande à l'assemblée d'accepter. Je trouve que c'est vraiment très très juste, en rapport à l'information transmise, à la connaissance et à l'importance du dossier, qu'une décision doit être prise ce soir.

Mme Alexandra Clerc

La votation pour le CO de Riaz a eu lieu et les citoyens présents à cette assemblée ont certainement aussi voté en cette occasion. Si les votants se sont prononcés favorablement,

du 4 décembre 2013

j'imagine qu'ils étaient forcément aussi conscients de l'investissement consenti. D'autre part, les documents étaient à disposition pour consultation à la commune.

Il n'y a pas d'autre question ou observation et l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation est acceptée par main levée à l'unanimité.

Tractandum 5.- Planification financière 2014-2018.- Présentation et discussion.-

Présentation : M. Paul-Henri Donzallaz

Par planification financière, on entend utiliser les informations des derniers exercices pour nous profiler dans l'avenir financier de la commune. Or, les 5 dernières années, la marge nette d'autofinancement a toujours été positive. Son évolution depuis 2009 est présentée par projection à l'écran. Cela a permis d'effectuer des amortissements supplémentaires, des investissements importants et de constituer les provisions que la Commune peut utiliser maintenant.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir.

Avec les informations ressortant de cet instrument, il est constaté que le bouclage 2014 et les comptes 2015 et 2016 permettent de voir l'avenir avec sérénité.

Lors de la présentation du budget l'an dernier, une dégradation des finances avait été prédite dès 2015. Les finances communales ne sont pas mises à mal aussi rapidement. Le Conseil communal doit néanmoins rester vigilant et se concentrer sur les innovations pour augmenter les recettes.

Pour 2017, la charge du 3^{ème} CO a été englobée et il est constaté que la tendance s'inverse.

Comme vu précédemment, le Conseil communal n'est pas à court d'idées pour réaliser des travaux, comme une seconde salle de gym, de nouveaux captages d'eau, la réfection des routes cantonales, la transformation de l'édilité, le réseau d'eau et la traversée du village Valtraloc. En accompagnement, il faudra de nouvelles idées aussi pour financer ces gros investissements qui attendent la Commune.

Comme déjà cité à plusieurs reprises, et la Commission financière l'a relayé tout à l'heure, le Conseil communal a, sur la base de ces indications, pris conscience qu'une gestion rigoureuse et parcimonieuse des finances communales devra être sa préoccupation quotidienne pour envisager l'avenir avec un minimum de morosité.

La parole est donnée à la Commission financière.

"Plan financier à 5 ans 2014-2018 - Présentation à l'assemblée : Avec le plan financier à 5 ans, nous avons reçu un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la Commune. Ce 6^{ème} plan financier présente malheureusement des perspectives négatives pour d'éventuels futurs investissements. Des solutions devront être trouvées pour le développement des infrastructures nécessaires à la Commune.

Sur ces considérations, nous avons donné au Conseil communal un préavis positif sur le contenu du plan financier 2014-2018. Nous constatons cependant un changement important de la capacité à investir au cours de ces prochaines années. Cette situation nous obligera à adopter une plus grande rigueur dans l'analyse et dans les décisions concernant les futurs investissements".

Au nom de la Commission financière : Patrick Genoud, Vincent Genoud

La discussion est ouverte concernant cette planification financière qui ne suscite aucune question, ni observation.

du 4 décembre 2013

Tractandum 6.- Divers.-

M. Laurent Verdon

J'aurais une suggestion. Est-ce que ce serait possible d'avoir le bureau communal ouvert jusqu'à 19 h au moins une fois par semaine, pour toutes les personnes qui travaillent jusqu'à 17-18 h. Cela leur permettrait de passer au bureau communal si celui-ci était ouvert jusqu'à 19 h.

M. Daniel Tercier

Nous prenons note de votre remarque et nous étudierons votre proposition.

M. Patrick Genoud

J'aimerais rebondir à la remarque du départ de M. Claude Thürler concernant la fusion et la consultation qui a eu lieu dans la commune. L'intervention a eu lieu hors assemblée communale, j'aimerais bien la faire dans l'assemblée communale pour demander au Conseil communal d'organiser cette votation pour connaître l'avis de la Commune, savoir s'il y a un intérêt à une fusion et si elle doit s'orienter du côté de La Sionge ou du côté de Bulle.

M. Daniel Tercier

Nous prenons note de votre intervention.

Aucune autre question ou observation n'étant formulée, cette assemblée arrive à son terme. Au nom du Conseil communal, M. Daniel Tercier remercie les personnes présentes de leur participation et souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne rentrée.

L'assemblée est levée à 21h50

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier